

<https://dieppe-ouest.circonscription.ac-normandie.fr/?Guide-pour-la-scolarisation-des-EANA-mis-a-jour-annexe-2>



# Guide pour la scolarisation des EANA mis à jour annexe 2

- Elèves à besoins spécifiques - EANA (élèves allophones) -



Date de mise en ligne : mercredi 14 septembre 2022

---

Copyright © Circonscription de Dieppe Ouest - Tous droits réservés

---

Document de demande d'évaluation et coordonnées de la personne référente au pôle inclusif septembre 2022 :

<https://dieppe-ouest.circonscription.ac-normandie.fr/sites/dieppe-ouest.circonscription.ac-normandie.fr/local/cache-vignettes/L64xH64/doc-d03fe.svg>

Vous trouverez ci-joint le guide, proposé dans l'académie de Lille, à l'usage des formateurs, des directeurs d'école et des chefs d'établissements, des inspecteurs et des conseillers pédagogiques, des enseignants spécialisés et des enseignants de terrain, pour une meilleure scolarisation des EANA (élèves allophones nouvellement arrivés en France).

*Est considéré comme élève allophone nouvellement arrivé en France tout élève non scolarisé en France l'année scolaire précédente, n'ayant pas une maîtrise suffisante des apprentissages scolaires lui permettant d'intégrer immédiatement une classe du cursus ordinaire.*

**Rappel** : la loi oblige à scolariser les EANA, dès lors qu'ils résident dans le secteur scolaire, même si celui-ci n'est pas doté d'un dispositif spécifique d'enseignement du français langue seconde (UPE2A). Les directeurs n'ont pas à contrôler la régularité de la présence en France des enfants mineurs.

### **Ressources numériques**

Recourir au numérique dans le cadre de l'inclusion de l'élève allophone ou voyageur en cours ordinaire peut favoriser l'acquisition et le développement des compétences langagières telles que définies par le CECRL.

[Lien vers le site](#)